

DATE DE CONVOCATION : L'an deux mille vingt-trois, le seize février à 19 heures 00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yannick PAQUE, Maire,  
8 février 2023

NOMBRE DE CONSEILLERS : ÉTAIENT PRÉSENTS à l'ouverture de la séance : Mesdames et Messieurs - Serge BERNARD – Sébastien BIZET - Sylvie DESCHAMPS - Clémentine FIGUET - Eliane GEOFFROY - Corinne JOURDAN - Annie MONNERY - Béatrice MOULIN-MARTIN - Yannick PAQUE - Jean-Luc PETIT – Kenan SOLMAZ - Hélène TALARCZYK – Ilyes TELALI -- Jérémie VIAL

EN EXERCICE : 27

PRÉSENTS : 14 Avaient donné procuration : Madame, Messieurs – Fatima BENKHEIRA (pouvoir Jérémie VIAL) – Cyril BRUZZESE (pouvoir Kenan SOLMAZ)- Jean-Pierre PODKOWA (pouvoir Yannick PAQUE) – Pascal ROUSSET (pouvoir Béatrice MOULIN MARTIN) – Geneviève TABARET (pouvoir à Annie MONNERY) – Marie-Dolorès THUDEROZ (pouvoir Corinne JOURDAN)

PROCURATIONS: 6

VOTANTS : 20

POUR : 0

ABSTENTION: 6 Etaient absents excusés : Nathalie LACOSTE – Jessica ROSINET – Willy GABRIEL – Patrick RAMON - Claude VARENNES - Emilie RATTON-

CONTRE : 14

N° 2023-03 MME MOULIN-MARTIN Béatrice a été élue secrétaire de séance

#### OBJET DE LA DELIBERATION : Travaux de voirie 2024

Vu le Code général des collectivités territoriales,

TE38 programme les projets d'enfouissement du réseau dont il a compétence avec 1 exercice budgétaire d'avance : pour 2024, le projet rue du 5 Aout 1944 est le plus important d'un point de vue sécurité avec un linéaire d'enfouissement de +/- 330 m.

Cette opération sera programmée pour l'exercice 2024 si le conseil municipal approuve le principe dès le début d'année 2023.

Le plan de financement relatif aux dépenses inhérentes à l'enfouissement des réseaux, devra intégrer ceux restant à charge de la commune (éclairage public), sachant qu'environ 10 points lumineux sont sur ce linéaire, avec les lanternes installées sur les poteaux ENEDIS : 20 k€ à prévoir en sus des montants annoncés par le TE38.

La prise en charge par TE38 sera de 20% puisque la densité de branchement (nombre de branchement x45 /linéaire BT) est < 1.5.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré,**

**14 VOIX CONTRE 6 ABSTENTIONS**

Le Maire  
Yannick PAQUE

